

NOTRE HISTOIRE

Nos déchets ... toute une histoire. (1^{ère} partie)

L'HISTOIRE DES DÉCHETS EST INSÉPARABLE DE L'HISTOIRE HUMAINE.

PARTOUT DANS LE MONDE, LES FOUILLES ARCHÉOLOGiques PERMETTENT LA MISE À JOUR DE DÉCHETS QUI, PAR LEUR VARIÉTÉ, LEUR REMPLACEMENT, LEUR ÉTAT DE CONSERVATION, AIDENT À COMPRENDRE LES MODES DE VIE DE SOCIÉTÉS DISPARUES.

Depuis des siècles, au mépris de toute propreté, de toute hygiène, les hommes ont confié à la nature le soin d'éliminer leurs déchets. Sous la poussée démographique, avec l'urbanisation puis l'industrialisation, le cycle : production, consommation, rejet s'accélère, il devient problématique pour la survie de nos sociétés modernes.

LE NETTOIEMENT DES RUES

En 1794, en application de la première loi qui définissait pour toute la France, l'organisation du nettoyage des rues et des places, l'administrateur du District de Saumur «arrête révolutionnairement que les citoyens de Varrains, Chacé et Cyr-en-Bourg» possédant charrette et cheval enlèveront les boues et fumiers des rues qui seront leur salaire pour enrichir leurs terres.

En 1839, on peut lire cet arrêté du conseil municipal de Varrains :
> Article 1.

«Chaque habitant sera tenu de balayer et relever une fois par semaine les boues et ordures des rues, vis-à-vis de leur propriété, elles seront déposées le long des murs et enlevées le samedi de chaque semaine.»

> Article 2.

«Chaque habitant sera tenu également de maintenir la libre et parfaite circulation du public, il est expressément défendu de déposer dans les rues des matériaux, fumiers ou autres objets qui embarrassent souvent une grande partie du passage, exposant de jour et de nuit les habitants à des chutes dangereuses.»

En 1846, après avertissement, une amende de 10 c par jour et par m² sera demandée pour non enlèvement. En 1852, le maire propose «de mettre en adjudication le balayage des rues et l'enlèvement des boues en provenant.»



LA DÉCHARGE COMMUNALE

En 1957, le conseil municipal décide de faire procéder à l'enlèvement des ordures ménagères, lesquelles seront déposées dans une carrière de sable blanc désaffectée, située sur la butte des Perruchers. Ce service sera assuré par M Dell'Angela, utilisant son plateau tiré par un cheval, puis par un tracteur.

D'accès libre, isolé, ce dépotoir va rapidement recueillir un volume important de matériaux, d'objets, de produits hétéroclites et dangereux pour les visiteurs.

En 1970, une dératisation sera nécessaire.

Le 15 novembre 1971. Avis de la mairie. «En raison du désordre constaté qui ne permet plus d'accéder au dépotoir, celui-ci sera désormais interdit au public.» Rebouché avec remblais et sable ce dépotoir laissera place à une nouvelle vigne dans le vignoble varrainois «amputé» lors de la création de la zone industrielle du clos Bonnet.

